

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
3 juillet 2020

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 8 octobre 2020

I- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLU LE 28 JUIN 2020

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 36 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mesdames et Messieurs, il me revient en tant que maire sortant d'ouvrir cette séance particulière de notre conseil municipal. Après des élections municipales qui se sont tenues les 15 mars et 28 juin derniers, je déclare donc le conseil municipal de Sceaux installé.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Comme le veut la tradition, je propose que le membre le plus jeune de notre conseil municipal soit désigné secrétaire de séance. Il s'agit de Théophile Touny et je transmets immédiatement la présidence de notre séance à Chantal Brault.

Chantal BRAULT

Merci, M. le maire, je constate que les places et les positionnements dans l'espace devant caméras et micros n'auraient de sens que si la pensée guidait l'intention.

Merci pour votre confiance, M. le maire, qui, en cette occurrence, s'adosse à ce que prévoient les textes. Cette confiance nous lie depuis longtemps déjà, depuis mon engagement à vos côtés dans l'action conduite au cours des années qui viennent de s'écouler, une action qui aura contribué à faire une part de son histoire et le présent de Sceaux. Ce fut une volonté partagée d'œuvrer au service des Scéens pour cette ville qui nous attache, un engagement et un dévouement sans faille dans une confiance partagée.

Un temps s'achève. Les suffrages du 28 juin ont fait l'assemblée ici présente ce soir qui, par ses votes, ouvrira un autre cours en désignant le maire de Sceaux pour les six ans à venir.

Nous allons procéder à l'appel des membres du conseil municipal pour nous assurer du quorum.

Je passe donc la parole à Théophile Touny.

Théophile TOUNY

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle

- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Franck Tonna
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

III- CONSTITUTION DU BUREAU POUR L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Chantal BRAULT

Je vais maintenant vous donner lecture des principaux articles du code général des collectivités territoriales.

Article L2122-1

Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Article L2122-4

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les 2ème et 3ème alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article LO2122-4-1

Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint ni en exercer même temporairement les fonctions.

Article L2122-7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nous allons maintenant constituer le bureau pour l'élection du maire et des adjoints. Je vais donc faire appel à des assesseurs pour constituer ce bureau. Il doit y avoir au minimum deux assesseurs. Chaque liste peut proposer un assesseur pour la conduite de ce scrutin.

Ont été proposés en tant qu'assesseurs :

- ✓ Sakina BOHU pour la liste Vivre à Sceaux,
- ✓ Christiane GAUTIER pour la liste Sceaux Ensemble,
- ✓ Philippe SZYNKOWSKI pour la liste Sceaux En Commun.

Je demande aux conseillers municipaux de faire part de leur candidature aux fonctions de maire. Merci de vous désigner afin que nous puissions établir les bulletins de vote.

Jean-Philippe ALLARDI

Il me revient le privilège de présenter le candidat de la liste Vivre à Sceaux.

Vous le connaissez, bien sûr, quelques mots cependant.

Lorsqu'il fut jeune centralien, il n'eut qu'un pas pour gravir la colline de Sceaux, tomber sous le charme de notre cité et découvrir l'action communale. De cette passion, il en fit aussi son métier en créant dans ses jeunes années professionnelles un cabinet de conseil auprès des collectivités locales. Passion devenue vocation, il n'a jamais démerité depuis son engagement municipal.

Cet homme, maire connu de tous, souhaite continuer sa mission dans la bienveillance que nous lui connaissons pour Sceaux, la ville que nous aimons. J'ai bien sûr nommé Philippe Laurent, identifié aujourd'hui par ses moustaches devenues célèbres.

Chantal BRAULT

Y a-t-il d'autres candidats pour les fonctions de maire ?

Jean-Christophe DESSANGES

Oui, un candidat de la liste Sceaux Ensemble : moi-même, Jean-Christophe Dessanges.

Chantal BRAULT

Très bien. Un autre candidat ?

Liliane WIETZERBIN

De notre côté, nous ne présentons pas de candidat. Nous prenons acte du choix des habitants de Sceaux et des électeurs. Nous nous abstiendrons.

IV- ÉLECTION DU MAIRE

Chantal BRAULT

Nous avons donc deux candidats : M. Philippe Laurent et M. Jean-Christophe Dessanges.

Nous allons appeler les conseillers municipaux à voter les uns après les autres. L'urne circulera parmi vous afin de faciliter les déplacements.

Appel des conseillers municipaux à voter.

Chantal BRAULT

Merci au secrétaire de séance ainsi qu'aux trois assesseurs de bien vouloir procéder au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'enveloppes dépouillées : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 31
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 2

Ont obtenu :

- ✓ Philippe Laurent : 26 voix
- ✓ Jean-Christophe Dessanges : 5 voix

Philippe Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de Sceaux et est immédiatement installé.

Applaudissements.

Philippe Laurent reprend la présidence de la séance du conseil municipal.

M. le maire

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de remercier les membres de la majorité pour la confiance qu'ils viennent de me témoigner. J'y suis évidemment très sensible et je mesure l'ampleur de l'honneur qui m'est fait, mais également l'ampleur du travail qui sera le nôtre, pour notre ville.

Je veux remercier Chantal Brault pour avoir assuré avec le brio qu'on lui connaît la présidence de cette séance.

Je remercie également Jean-Philippe Allardi pour avoir accepté de présenter ma candidature auprès de vous et pour les mots qu'il a prononcés à mon endroit.

Je remercie les assesseurs du bureau de vote qui ont fait un travail remarquable en tous points conforme à ce qui était attendu.

Je veux enfin remercier le public présent dans cette salle, présent également dans la salle annexe que nous avons aménagée dans le hall de l'hôtel de ville, et peut-être présent derrière l'écran, puisque cette séance est filmée et retransmise sur le site Internet de la ville.

Nous allons maintenant passer à la création des postes d'adjoints au maire.

V- CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE ET DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES

M. le maire

L'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales précise qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

L'article L2122-2 du même code dispose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de fixer à 9 le nombre d'adjoints.

Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions ?

Nous passons donc au vote.

Qui est favorable à cette proposition ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) et 7 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

M. le maire

Merci. Le nombre d'adjoints au maire de Sceaux est donc fixé à 9.

VI- ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. le maire

Nous allons maintenant procéder à leur élection.

Les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste.

La liste Vivre à Sceaux présente 9 noms :

- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson

- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Nous allons faire passer l'urne.

Appel des conseillers municipaux à voter.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre d'enveloppes dépouillées : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 26
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 7

Ont obtenu :

- ✓ Liste Vivre à Sceaux : 26 voix

Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Florence Presson, Francis Brunelle, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Sylvie Bléry-Touchet, Patrice Pattée et Monique Pourcelot sont élus adjoints au maire.

M. le maire remet à chacun des adjoints ainsi qu'aux conseillers municipaux les insignes correspondant à leur fonction.

VII- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. le maire

Chers collègues, la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du Code général des collectivités territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi.

Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local :

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».*

Je vais maintenant inviter celles et ceux qui souhaitent intervenir à le faire avant que nous poursuivions l'ordre du jour avec des sujets beaucoup plus administratifs.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, M. le maire.

M. le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir.

Tout d'abord, avant de commencer mon discours, je voulais remercier chaleureusement les 1 894 électeurs qui nous ont donné leur confiance en votant pour la liste Sceaux Ensemble dans le contexte très particulier que nous connaissons tous.

J'en profite aussi pour présenter mes félicitations au nouveau maire, Philippe Laurent, et aux élus de sa liste et de la liste concurrente.

J'en profite aussi pour rendre hommage à mes colistiers, conseillers municipaux, qui se sont engagés corps et âme lors de la dernière mandature au service de la ville.

Enfin, je tiens à remercier les équipes de campagne et mes colistiers. Je suis très fier de leur travail formidable, tant sur le programme que sur la mobilisation, travail qui a porté ses fruits.

En effet, plus d'un électeur sur trois a soutenu notre projet alternatif pour une ville exemplaire, innovante, solidaire et verte. Ce résultat nous oblige envers nos électeurs.

Avec Christiane, Maud, Xavier et Fabrice, nous formons une équipe renouvelée, compétente, expérimentée, issue des différents quartiers de la ville. Nous serons au service de tous les Scéens et Scéennes. Nous serons aussi attentifs et vigilants tout au long de notre mandat à ce que les décisions de la majorité soient prises au bénéfice de tous les Scéens et se fassent dans le respect de nos valeurs et des valeurs républicaines, notamment ce qui concerne la transparence de la vie municipale et sa bonne gouvernance, fondements mêmes de notre démocratie de proximité.

Fidèles à notre démarche, nous resterons à l'écoute des Scéens et des Scéennes sans clientélisme ni démagogie comme nous l'avons fait depuis près de deux ans afin notamment d'alimenter le débat démocratique local et soumettre des propositions en lien avec celles largement développées durant la campagne municipale ; que ce soit à propos de l'offre de soins au plus près des habitants, incarnée par Christiane, cheffe d'unité à l'hôpital Henri Mondor, une contribution forte à la transition écologique incarnée par Fabrice, seul agriculteur bio des Hauts-de-Seine et un urbanisme vert, sans sur-densification, en particulier dans les projets à venir dont celui du centre-ville incarné par Maud, professeure d'économie et de gestion et membre d'associations de préservation de l'environnement.

On parlera aussi de l'accompagnement des familles, notamment ce qui concerne les activités de soutien aux enfants qui nous tiennent à cœur compte tenu du contexte actuel, des finances assainies au bénéfice de tous et surtout de leur accessibilité et de leur compréhension par tous, car nous pensons que c'est quelque chose d'important pour la démocratie de proximité, pour la démocratie locale.

Sans oublier la sécurité renforcée dans tous les quartiers, une police municipale exemplaire que M. le maire a commencé à pourvoir. J'ai rencontré l'un de ces nouveaux adjoints, qui vient du Sud, pas plus tard qu'hier après-midi. Ce qui nous importe, c'est de nous assurer de cette exemplarité grâce aux compétences présentes dans le Groupe Sceaux Ensemble. Et enfin une gestion exemplaire et transparente de la ville, grâce notamment à notre expérience du numérique.

Avant d'être des élus, nous sommes des citoyens de la cité et notre engagement au sein du conseil municipal participe d'une ambition commune : faire progresser la ville et améliorer la vie de nos concitoyens.

Aussi, nous ne pratiquerons pas une opposition de posture ou idéologique. Nous souhaitons nous inscrire dans une opposition vigilante, pragmatique et constructive au bénéfice de la ville, au bénéfice de tous les citoyens.

M. le maire, chers collègues, pour qu'une opposition soit constructive et bénéfique à la ville, je ne vous apprendrai rien en rappelant l'importance de la qualité du dialogue entre une majorité et son opposition. Pour qu'un dialogue constructif existe, il est essentiel que les droits de toutes les oppositions soient respectés.

Nous comptons donc, M. le maire, chers collègues, que cet état d'esprit prévale pendant toute la durée de votre mandat.

Vous êtes, M. le maire, le garant de la bonne gouvernance locale. Et nous savons tous qu'il n'y a pas de bonne gouvernance sans contre-pouvoir.

Au nom du Groupe Sceaux Ensemble, je vous remercie de votre attention.

M. le maire

Merci M. Dessanges.

M. Szykowski ?

Philippe SZYMKOWSKI

Merci, M. le maire.

La présentation de Sceaux En Commun sera un peu différente, puisque nous allons pratiquer d'ores et déjà ce que j'appelle la parité et le collectif. J'interviendrai dans un premier temps pour expliquer le sens de notre présence et de notre action. Liliane Wietzerbin interviendra ensuite pour préciser le sens de ce que nous allons faire par la suite.

Mesdames, Messieurs, M. le maire, chers collègues, toutes celles et tous ceux qui suivent également sur Internet, tout d'abord un chaleureux remerciement aux Scéennes et Scéens qui ont voté pour la liste Sceaux En Commun, ce qui m'a permis d'être élu de la ville de Sceaux, ce dont je me sens honoré.

J'habite Sceaux depuis 60 ans et suis familier de ses rues, places, bâtiments, monuments et commerces. Vivant dans un logement social dans le quartier des Quatre Chemins en cours de rénovation, côté avenue Jules Guesde, je constate que, depuis environ 20 ans, cette partie de la ville n'avait pas d'élus au conseil municipal. Je suis donc, à ce titre, ravi d'être là ce soir.

Chers collègues et chers Scéennes et Scéens, nous avons été frappés par une crise sanitaire qui continue encore à se manifester et qui pourrait revenir peut-être un jour en force. Un peu partout, des voix se lèvent pour réclamer un monde plus respectueux des hommes et de la planète. Il nous est demandé de tirer, sans attendre, les leçons de la crise sanitaire.

Les attentes des citoyens portent sur une structure de santé publique de proximité dotée de moyens suffisants, d'une économie moins polluante et relocalisée qui favorise les circuits courts. Face au changement climatique, les citoyens aspirent à l'autonomie énergétique basée sur les énergies renouvelables.

Il convient de mettre en œuvre un vaste chantier de rénovation thermique du bâti ancien de la ville, de développer un réseau de déplacements doux et sécurisés dont le vélo a un rôle central, notamment pour les déplacements à l'intérieur de notre ville. En ce sens, la mise en place du plan

Climat, air, énergie par le territoire Vallée Sud-Grand Paris, auquel est rattachée notre cité, est de la plus grande urgence.

Je compte m'investir également pour plus de justice sociale et un meilleur équilibre entre les différents quartiers, pour mettre en place des outils afin de favoriser la démocratie participative autant au sein du conseil municipal que dans la relation de la commune avec les habitants, encore soutenir et encourager l'animation locale, le développement de la culture et des loisirs avec la préservation des activités associatives, et même leur extension, de la convivialité et de la solidarité entre toutes les générations.

Mesdames et Messieurs, M. le maire, chers collègues, je serai à l'écoute et disponible pour écrire avec vous une nouvelle page de notre belle ville de Sceaux. Merci de votre attention.

M. le maire

Merci, M. Szyrkowski.

Mme Wietzerbin ?

Liliane WIETZERBIN

Merci, Philippe.

Merci de ce temps parole et merci à tous.

Je voudrais simplement compléter les mots de Philippe pour essayer de faire une petite synthèse du sens de notre présence ici et du projet que nous porterons pendant cette mandature.

En fait, c'est assez simple. L'idée, c'est tout simplement de rester fidèles aux valeurs qui ont été portées par le collectif Sceaux En Commun. J'en profite d'ailleurs pour dire que ce collectif continuera à vivre et à porter des propositions pendant toute cette mandature.

Ces valeurs sont celles de la défense de l'écologie. Ce sont également des valeurs de solidarité. Nous défendrons, bec et ongles et sans transiger, les positions qui tiennent compte de cette triple urgence : l'urgence écologique, sociale et démocratique. Nous serons constructifs vis-à-vis de ces propositions et nous laisserons de côté les polémiques stériles ou des postures de dénigrement gratuites pour porter des positions en phase avec ce projet.

Nous pensons aussi qu'il est essentiel — et le taux d'abstention record que nous avons connu à Sceaux et partout en France le démontre — de donner aux Scéennes et aux Scéens toute leur place dans les décisions qui seront prises pour leur ville. Nous porterons donc également des propositions pour augmenter encore le niveau de participation des habitants dans les décisions de leur ville.

Je pense d'ailleurs qu'il pourrait être de bon ton de pérenniser ce que nous sommes en train d'expérimenter avec succès aujourd'hui : la retransmission du conseil municipal. Ça marche et c'est quelque chose de simple à mettre en place.

Voilà, M. le maire, chers collègues, l'esprit avec lequel nous travaillerons pour faire de Sceaux, en commun, une ville plus écologique, plus solidaire et plus démocratique. Merci.

M. le maire

Merci beaucoup.

M. Tamby, je vous en prie.

Xavier TAMBY

Je vous remercie, M. le maire.

Quelques petits mots rapides pour préciser certaines choses, et tout d'abord pour vous renouveler mes félicitations et vous souhaiter bonne chance.

Je souhaite également bonne chance à tous les Scéens dans cette nouvelle mandature parce que les enjeux seront très importants. Nul ne doute qu'il y aura à coup sûr une énième réforme des libertés locales et vraisemblablement, dans un horizon peut-être encore plus court, une réforme de la gouvernance de tout ce qui relève de la Métropole du Grand Paris.

Bien évidemment, les enjeux urbains de densification et les enjeux financiers seront extrêmement prégnants. Nous comptons sur vous pour écouter l'opposition. Cela vous a été dit à plusieurs reprises, et cela a été dit pendant la campagne, l'urgence est là. Je ne mets pas en cause la légitimité de l'élection. Cela étant, avec à peine 20 % des électeurs inscrits, il y a un vrai sujet de la légitimité des grandes décisions qui pourront être prises. Ma proposition d'organiser des référendums locaux me semble encore plus intéressante aujourd'hui qu'elle ne pouvait l'être lors du mandat précédent.

Je voudrais également tirer une petite conclusion sur l'épisode que nous avons connu s'agissant de la crise sanitaire. Je l'ai dit à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux, et j'ai parfois été raillé. Parfois, on a dit que j'avais raison. Mais je pense ne pas être à côté des clous en disant que les zones où il y a une grande concentration de population ont favorisé et catalysé la pandémie du COVID 19. Je pense qu'il faut aussi en tirer des conclusions par rapport à vos objectifs sur les grands projets d'urbanisation de la ville.

Enfin, sur le plan institutionnel, je voudrais préciser certaines choses. Un Groupe Sceaux Ensemble va se constituer. Je n'en ferai pas partie. Je reste apparenté à ce Groupe.

Je siégerai, comme Christian Lancrenon sur le précédent mandat, en n'appartenant à aucun groupe politique précisément pour signifier l'esprit originel de la liste Aimer Sceaux qui est totalement indépendante des partis politiques et de toute pression venant de ces dits partis.

Pour finir, je voudrais saluer un voisin, ami, compagnon et adversaire, qui se trouve juste derrière moi, en la personne de Jean-Louis Oheix. Je sais qu'on lui prépare quelque chose pour tout à l'heure, mais je voudrais le saluer et lui dire merci pour un certain nombre de choses.

M. le maire

Merci beaucoup. Si vous le voulez bien, à mon tour, je voudrais dire quelques mots.

Mes chers collègues, je souhaite tout d'abord remercier les membres du conseil municipal qui viennent de me témoigner leur confiance en m'élisant de nouveau maire de Sceaux, comme je remercie les électeurs qui ont choisi la liste Vivre à Sceaux que je conduisais lors des scrutins des 15 mars et 28 juin derniers.

Ma première pensée va, ce soir, à Erwin Guldner et Pierre Ringenbach, dont j'ai beaucoup appris, et qui ont fait naître et développer en moi la passion pour l'engagement municipal et l'amour de notre ville de Sceaux.

Je remercie toutes les électrices et tous les électeurs qui se sont rendus aux urnes lors de ces deux tours, dans les circonstances inédites que l'on sait, ainsi que celles et ceux qui ont participé à la bonne tenue des bureaux de vote lors de ces deux tours.

Je félicite également les élus des listes concurrentes et leur souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal. En étant tous candidats, nous avons marqué notre attachement à Sceaux et avons ainsi proclamé vouloir le meilleur pour notre ville et ses habitants.

Élus, nous devons nous attacher à imaginer les meilleures réponses pour que Sceaux reste cette ville que nous aimons, façonnée par les équipes municipales précédentes, dans la lignée desquelles chacun se revendique peu ou prou.

Élus, nous devenons aussi dépositaires de nos valeurs républicaines, que nous devons inlassablement défendre et promouvoir, sans complaisance aucune. À chaque instant où nous débattons et où nous déciderons de notre vote, la République sera présente, car elle est chez elle dans toutes les mairies tout autant que dans les palais ministériels.

J'adresse mes chaleureux remerciements à celles et ceux qui ont siégé au sein de la précédente assemblée et qui ont participé à l'évolution de notre ville. Chacun a apporté du temps et de l'engagement au service de Sceaux. Certains continueront, j'en suis convaincu, sous d'autres formes.

Mes chers collègues, nous vivons une période particulière à bien des égards. La crise sanitaire survenue en début d'année a plongé le pays dans une situation inédite.

Elle a provoqué la disparition de nombreuses personnes et nous avons une pensée chaleureuse et amicale pour toutes celles et tous ceux qui ont été touchés, d'une manière ou d'une autre, par la maladie.

Elle a permis de découvrir de nouvelles façons de vivre et de travailler, parfois vécues positivement, parfois beaucoup moins.

Elle a été l'occasion d'un renouveau du bénévolat, du lien social, dont il faut naturellement se féliciter, et nous l'avons particulièrement constaté à Sceaux.

Elle a donné lieu à une étrangeté démocratique, à savoir une élection à deux tours séparés de plus de trois mois, tout en montrant clairement la capacité de réaction au quotidien et l'agilité des collectivités territoriales, et notamment des communes.

Elle a montré l'engagement exceptionnel des agents des services publics, tout particulièrement dans les services médicaux et médico-sociaux, mais également de nombreux agents de l'État et des collectivités territoriales.

Permettez-moi à cette occasion de saluer l'excellent fonctionnement de notre administration municipale et le sens du service public de nos agents, déjà souligné lors de la réunion du conseil municipal du 11 juin dernier.

Mais cette crise sanitaire, d'une part n'est pas terminée, d'autre part a provoqué une autre crise économique et sociale majeure, enfin a renforcé la prise de conscience de l'absolue nécessité d'accélérer les transitions écologiques, énergétiques et numériques.

C'est dans ce contexte inédit et complexe, plein d'incertitudes, d'inquiétudes, d'appréhensions, mais aussi de promesses, que s'engage ce mandat municipal dont j'ai le sentiment — et de nombreux maires avec moi — qu'il devra à la fois assurer la continuité des services publics indispensables à notre vie quotidienne, et conduire ou accompagner de grands changements dans notre façon de vivre ensemble, de produire, de consommer, et de cohabiter avec notre environnement. Ce sera, à n'en pas douter, un mandat de défis majeurs à relever, ce qui le rendra à la fois difficile et passionnant. D'autant plus difficile d'ailleurs si le pouvoir central continue à ne pas comprendre l'absolue nécessité d'une décentralisation non seulement d'exécution, mais aussi de décision, et continue de nier le lien indissociable entre décentralisation politique et autonomie financière.

Notre Ville est, j'en suis convaincu, préparée à relever ces défis.

Les Scéens se sont choisis une équipe municipale unie et expérimentée, maîtrisant les sujets et connaissant parfaitement à la fois les caractéristiques de la Ville et les liens avec ses partenaires. Elle a l'expérience de la participation de l'ensemble des citoyens qui le souhaitent aux décisions qui les concernent, ce qui permet la construction de consensus les plus larges possible.

Elle dispose d'une administration rodée, efficace, compétente et solidement organisée, avec des outils de travail appropriés.

Elle a su se donner une politique équilibrée, des équipements publics de qualité, un niveau de services élevé, une rigueur de gestion reconnue, une mairie dont la présence est à la fois forte et bienveillante auprès de tous les habitants et tous les acteurs de son territoire.

Elle a choisi un projet cohérent, simple et clair, à la fois réaliste et ambitieux, en ligne avec le passé et avec les enjeux des années qui viennent et répondant en même temps aux besoins quotidiens des Scéens, reposant sur des principes de solidarité, de bienveillance, de tolérance et d'équité.

Elle bénéficie d'une image forte et sereine, ancrée dans l'Histoire, et sa voix porte auprès de nos partenaires institutionnels.

Alors oui ! Nous abordons ce mandat avec la volonté de faire mieux encore, qu'elle reste, à bien des égards, une ville exemplaire que l'on continue de nous envier, une ville à l'identité préservée, une ville des transitions, accueillante aux familles, permettant l'épanouissement de chacun, contribuant à rendre notre société meilleure, préparant l'avenir de nos enfants.

Mais seuls, et malgré toute notre volonté, nous ne réussirons pas. Notre projet, c'est celui de tous les Scéens. Le temps où la puissance publique pouvait répondre à tout est révolu. C'est en nous-mêmes, en chacun d'entre nous, qu'il nous faut trouver les ressources pour « faire ensemble », au-delà de « vivre ensemble ». La plus grande richesse de Sceaux, ce sont les Scéennes et les Scéens, avec leurs expériences, leurs savoir-faire, leurs talents, leur enthousiasme, leur générosité, leur envie de réussir, leur désir de partager.

Nous sommes, ensemble, les élus de tous les Scéens, et je suis le maire de tous. Mais seuls, nous ne pouvons pas tout. Il nous faut encore et toujours rassembler, fédérer les énergies au service d'un projet partagé. C'est une tâche dont nous connaissons la difficulté, mais tellement exaltante. C'est notre avenir et celui de nos enfants. Construisons-le ensemble, pour que Sceaux reste la ville que nous aimons !

Je vous remercie.

Je vais maintenant vous indiquer les grandes lignes des délégations que je compte attribuer à certains membres du conseil municipal. Ces délégations sont accordées sous la responsabilité — et sous la surveillance, disent les textes — du maire.

- ✓ Chantal Brault : politique familiale et de l'éducation, jeunesse et prévention, concertation, engagement citoyen
- ✓ Jean-Philippe Allardi : culture, patrimoine, esthétique urbaine, campus urbain
- ✓ Florence Presson : transitions, économie circulaire et solidaire
- ✓ Francis Brunelle : action sociale, santé publique
- ✓ Isabelle Drancy : finances et commande publique
- ✓ Philippe Tastes : sports

- ✓ Sylvie Blery-Touchet : attractivité économique et tourisme
- ✓ Patrice Pattée : espace public et mobilités
- ✓ Monique Pourcelot : seniors, aidants, vie locale
- ✓ Christian Lancrenon : relations européennes et internationales
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge : logement, habitat et population
- ✓ Jean-Pierre Riotton : sécurité.

Je vous remercie de votre attention et nous continuons notre ordre du jour avec une demande d'honorariat.

VIII- DEMANDE D'HONORARIAT

M. le maire

L'honorariat est conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints, qui ont exercé des fonctions municipales pendant 18 ans au moins. Sont comptés pour une durée de six ans les mandats municipaux qui, par suite des dispositions législatives, ont eu une durée inférieure à six ans à condition qu'elle ait été supérieure à cinq ans.

Les conseillers municipaux qui n'ont jamais été maires ou adjoints ne peuvent se voir conférer l'honorariat. L'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier. Les intéressés doivent avoir cessé les fonctions pour lesquelles l'honorariat est demandé. Toutefois, rien ne s'oppose à ce que les anciens maires, maires délégués et adjoints continuent d'exercer les fonctions de conseiller municipal. Les intéressés ne doivent pas avoir fait l'objet soit au cours de leur mandat, soit pendant la période d'interruption de ce mandat, soit depuis qu'ils ont cessé de l'exercer, d'aucune condamnation entraînant l'inéligibilité.

Il vous est proposé ce soir d'inviter le préfet à accorder l'honorariat à Messieurs Jean-Louis Oheix et Bruno Philippe.

Jean-Louis Oheix a exercé un mandat d'adjoint au maire de mars 1977 à mars 2014 et un mandat de conseiller municipal de mars 1971 à juin 2020.

Bruno Philippe a exercé un mandat d'adjoint au maire de mars 1983 à mars 2014 et un mandat de conseiller municipal de mars 1977 à juin 2020.

Je voudrais que nous puissions applaudir nos deux collègues.

Très longs applaudissements debout.

Merci pour eux.

Jean-Louis OHEIX

Je voudrais simplement dire que l'on a évoqué ce soir, je ne sais combien de fois, la ville de Sceaux. Eh bien, appartenir à la ville de Sceaux est un bonheur !

Applaudissements

M. le maire

Mes chers collègues, comme je ne doute pas que le préfet se rendra à nos raisons, nous aurons l'occasion, dès lors qu'il aura pris sa décision, de redire à Jean-Louis et à Bruno toute notre estime et toute notre amitié.

Je mets aux voix cette demande d'honorariat.

Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

IX- ÉLECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SUPPLÉMENTAIRES

M. le maire

Comme vous le savez, notre ville fait partie de l'établissement public Vallée Sud-Grand Paris composé des villes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff et Montrouge.

L'assemblée délibérante de l'établissement public territorial est le conseil de territoire de Vallée Sud-Grand Paris. Il est composé de 80 conseillers territoriaux issus des conseils municipaux des 11 villes membres.

La Ville de Sceaux dispose par ailleurs d'un siège au sein du conseil de la Métropole du Grand Paris et au total de quatre sièges au sein du conseil territorial.

Le conseiller métropolitain a d'ores et déjà été élu, puisque cette élection avait lieu en même temps que l'élection des conseillers municipaux. Il est conseiller territorial de droit. Il reste donc trois conseillers territoriaux à désigner par le conseil municipal.

La désignation des conseillers territoriaux s'effectue au scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne dans les conditions suivantes : scrutin de liste à un tour sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation parmi les conseillers municipaux et chaque liste doit respecter la parité.

S'agissant de Vivre à Sceaux, la liste proposée est composée de :

- ✓ Chantal Brault

- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a d'autres listes ?

Jean-Christophe DESSANGES

Oui. Elle sera composée de :

- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Jean-Christophe Dessanges

M. le maire

Nous passons au vote et nous allons procéder de la même manière que pour l'élection des adjoints. Nous allons préparer les listes et vous distribuer les enveloppes.

Philippe SZYNKOWSKI

M. le maire, pour Sceaux En Commun, est-il possible de ne présenter que deux candidats ?

M. le maire

Oui.

Appel des conseillers municipaux à voter.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre d'enveloppes dépouillées : 33
- ✓ Suffrages exprimés : 32
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 1

Ont obtenu :

- ✓ Liste Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Liste Sceaux Ensemble : 4 voix
- ✓ Liste Sceaux En Commun : 2 voix

M. le maire

Puisqu'il s'agit d'une élection de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les calculs font que la liste Vivre à Sceaux obtient les trois sièges.

Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi et Roselyne Holuigue-Lerouge sont élus conseillers territoriaux.

X- POUVOIRS DU MAIRE — DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire

Afin de permettre le règlement rapide de certaines questions relatives à la gestion de la commune, le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire certaines de ses attributions.

Ces délégations de pouvoir peuvent intervenir dans différents domaines : gestion du patrimoine communal, actions en justice, finances, urbanisme, enseignement, marchés publics.

La note de présentation vous explique ce qui est proposé.

Je souligne qu'il s'agit de la continuité de ce qui existait pendant le mandat précédent.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Maud BONTÉ

M. le maire, Mesdames et Messieurs les maires adjoints, chers collègues, bonsoir.

Je voudrais évoquer avec vous le point 10 sur les pouvoirs du maire — délégation du conseil municipal.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit des décisions du maire qui arrivent en fin de conseil municipal et dont il est marqué dans les différents procès-verbaux des conseils municipaux que j'ai consultés : « *le relevé des décisions figure au dossier* », annonce M. le maire.

Ce n'est pas discuté. Ce n'est pas cité. Ce n'est même pas lu. Et cela concerne les domaines qu'il vient de vous être signalés : gestion du patrimoine communal, actions en justice, finances, urbanisme, enseignement, marchés publics, c'est-à-dire des secteurs extrêmement importants.

Prenons, si vous le voulez bien, quelques alinéas.

- ✓ D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales.

Puis-je vous prier, M. le maire, de m'indiquer quel est le but de ces modifications ?

Quels types d'affectations peuvent être attribués ? De quel foncier s'agit-il ?

Et puisque vous avez parlé dans le paragraphe précédent de « *règlement rapide* », en quoi la modification de l'affectation des propriétés communales doit-elle être si rapide à régler ? Pourquoi est-ce que cela ne passe pas par un vote du conseil municipal ? Puisque je vous rappelle que les décisions du maire ne font pas l'objet d'un vote.

J'aborderai ensuite le point 3 que je vais lier au point 20.

- ✓ Procéder au financement des investissements prévus au budget par l'emprunt.

Et le point 20 traite de la trésorerie dont le plafond est le même que lors de la précédente mandature, à savoir 3 millions d'euros.

C'est sans doute — je dis sans doute, parce que je n'en suis pas sûre — un pourcentage du budget qui est certainement en phase avec des normes décidées par des élus. Néanmoins, hormis des cas d'urgence où l'on peut comprendre qu'une Ville a besoin d'engager des frais immédiatement, en quoi est-ce qu'un conseil municipal ne pourrait-il pas être convoqué d'urgence pour des sommes qui vont au total sur l'année jusqu'à 3 millions d'euros ? Il me paraîtrait utile que nous puissions voir ce dont il s'agit.

Le point 20 parle de la trésorerie et le point 3 des investissements. Ce sont des décisions du maire qui ne font pas l'objet d'un vote du conseil municipal, qui ne sont même pas lues en public et qui ne sont pas affichées sur les panneaux publics. En termes de transparence, cela paraît regrettable.

Voulez-vous venir avec moi sur le quatrième point ?

- ✓ Préparation de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres.

Encore une fois, cela me paraît être un sujet suffisamment important pour qu'il ne soit pas traité dans l'urgence. Aussi, M. le maire, je me permets de vous demander comment les élus et les citoyens peuvent-ils avoir accès aux informations ? Seront-elles mises à disposition sur le site de la Ville par exemple ?

Parlons ensuite du point 13, si vous le voulez bien.

- ✓ Décider de la création des classes dans les établissements d'enseignement.

J'ai eu la curiosité de regarder le procès-verbal du conseil municipal d'installation il y a six ans. Mme Brault disait page 49 : « *La direction départementale de l'Éducation nationale évalue la possibilité d'ouverture ou de fermeture des classes en fonction des effectifs prévisionnels* ».

Pourquoi donc ce treizième point ? La compétence de la création des classes serait-elle dévolue désormais aux collectivités municipales ?

Je souhaite enfin regrouper les points 14, 15 et 21 puisqu'ils ont trait à l'urbanisme.

- ✓ Fixer les reprises d'alignement.

Toute la rue Houdan, par exemple, était alignée avec un recul par rapport au trottoir pour que l'on puisse avoir un certain nombre d'arbres. Depuis, à chaque construction, selon ce qui est souhaité au conseil municipal, il est voté le fait de renoncer à ce recul et la possibilité de construire à l'aplomb du trottoir. C'est ainsi le cas de la résidence qui accueille désormais le service de la tranquillité urbaine. C'est cela la reprise d'alignement. Je ne vois pas — mais je suis certainement

novice — pourquoi cette mesure ne pourrait pas être votée au conseil municipal. Il n'y a pas de mesure d'urgence.

Les points 15 et 21 portent sur le droit de préemption. Cela signifie qu'à chaque fois qu'un propriétaire vend sa propriété, la Ville a un droit de préemption et peut décider d'acquérir la propriété vendue au tarif théoriquement de vente, ou peut-être un peu négocié.

Le point 15 nous parle d'ailleurs de droit de préemption urbain renforcé. Ces acquisitions deviennent des actifs fonciers, ce qui est un atout pour une Ville, mais elles alourdissent également la dette. C'est évident.

Je voulais juste souligner que ces pouvoirs sont en une seule main. Ces décisions ne sont même pas lues en conseil municipal ni affichées sur les panneaux publics ni dans leur intitulé, encore moins dans leur contenu.

Pourrait-on parler d'un manque de transparence ? Je ne sais pas. En tout cas, si M. Dessanges veut conclure sur ce point, je lui cède volontiers la parole, avec l'accord de M. le maire.

M. le maire

Je vous remercie, Mme Bonté.

M. Dessanges, vous avez donc la parole. Vous ne l'avez pas demandé, peut-être.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci de cet exposé, Maud.

Comme nous l'avons dit auparavant, la transparence est pour nous quelque chose de très important, la transparence de la vie publique, l'accès aux données... Et le gouvernement a fait énormément d'efforts en la matière ces dernières années. Beaucoup de données sont désormais disponibles en ligne. Et nous aimerions vraiment, au titre de l'exemplarité, que Sceaux suive cette approche et mette en ligne un certain nombre de documents, dont les décisions du maire qui aujourd'hui ne le sont pas. Elles sont accessibles, mais il faut prendre rendez-vous et cela prend du temps, alors que dans d'autres villes du territoire, toutes les décisions du maire sont accessibles en un clic. Elles sont accessibles à l'ensemble des citoyens.

Nous regrettons que cela ne soit pas le cas à Sceaux et nous aimerions savoir ce que M. le maire compte faire sur ce sujet de l'accessibilité à toutes les données de la Ville qui est pour nous un sujet important. Merci.

M. le maire

Merci pour votre intervention.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Je voudrais intervenir au sujet des exceptions qui sont données au droit de préemption défini par le code de l'urbanisme. En effet, on dit que pour un certain nombre de périmètres, par exemple 148 avenue du général Leclerc, il n'est pas question d'exercer le droit de préemption, mais est-ce définitif ?

Il y a bien un moment où les constructions qui seront réalisées à ces diverses adresses seront vendues. Elles feront l'objet de toutes sortes de transactions. La Ville pourra-t-elle alors de nouveau exercer son droit de préemption ?

Je voudrais essayer de voir pourquoi le droit de préemption n'est pas exercé aux adresses indiquées dans la note de présentation.

M. le maire

Merci de vos questions.

Tout d'abord, M. Dessanges, les décisions sont publiées dans le recueil des actes administratifs qui est tout à fait disponible à l'accueil de la mairie. Il n'y a pas besoin de prendre rendez-vous.

Cela étant dit, vous avez parfaitement raison et j'ai demandé depuis déjà quelque temps que les arrêtés et les décisions prises par le maire soient mis en ligne, à l'exception des arrêtés personnels, c'est-à-dire lorsqu'une personne est nommément citée dans un arrêté.

La mise en ligne du recueil des actes administratifs est donc un projet sur lequel nous travaillons. Peut-être y a-t-il effectivement d'autres communes du territoire qui le font, mais je n'en connais pas beaucoup. Très honnêtement, ce n'est pas très développé.

S'agissant des questions qui ont été posées par Mme Bonté, je veux dire que la gestion d'une commune suppose énormément d'actes. Une commune est un organisme assez complexe. Vous pourrez le constater. Nous aurons des réunions du conseil municipal qui seront certainement relativement longues. En tout cas, elles l'ont été par le passé. La dernière séance en visioconférence a duré cinq heures. Elle était d'ailleurs tout à fait intéressante. Ne vous inquiétez pas, vous aurez donc l'occasion de discuter des questions de fond au sein de ce conseil municipal.

S'agissant des emprunts, vous n'avez pas tout cité. Les emprunts sont en effet souscrits « dans les limites fixées par le conseil municipal ». Il ne s'agit pas d'emprunter plus que ce que le conseil municipal a autorisé. Il s'agit simplement d'autoriser le maire à négocier et à signer des contrats d'emprunt dans la limite des emprunts votés lors du budget.

S'agissant des classes, il est vrai que nous confondons la création d'une classe et nomination d'un enseignant. Nous avons parfaitement la possibilité de décider de la création d'une classe supplémentaire à l'école des Clos-Saint-Marcel. Cela ne pose pas de problème. Mais s'il n'y a pas d'enseignants, c'est totalement inutile. Or les enseignants sont nécessairement des fonctionnaires

de l'Éducation nationale, et donc des fonctionnaires d'État. Lorsque nous délibérons pour demander la création d'une classe, nous délibérons en réalité pour demander la nomination d'un enseignant sur une classe.

S'agissant des questions de reprise d'alignement, ces servitudes d'alignement sont fixées par le plan local d'urbanisme. Il s'agit juste d'appliquer les règles du PLU. L'immeuble d'à côté a été construit conformément aux dispositions du PLU. Il n'y a pas de possibilité de faire autrement. Un autre permis de construire aurait été illégal.

S'agissant du droit de préemption, les choses ne sont pas si simples. Le droit de préemption ne s'applique pas sur simple décision du maire. Il faut en effet démontrer qu'il s'exerce dans un objectif d'intérêt général. Les juges sont très clairs sur ce sujet. Il faut que cette préemption s'exerce soit sur des périmètres donnés, soit dans un objectif général par exemple de transformation de logements en logements sociaux. On ne peut exercer le droit de préemption pour n'importe quoi. On ne peut pas le faire sans réflexion préalable à l'intérêt de cette préemption.

Ce que je veux souligner, c'est que la préemption doit se faire très rapidement, dans les deux mois qui suivent la réception de la déclaration d'intention d'aliéner. Et je veux préciser aussi que le droit de préemption a été transféré juridiquement au territoire qui a lui-même retransféré à la commune une partie de ce droit, mais pas tout, ce qui explique d'ailleurs la lenteur du traitement des déclarations d'intention d'aliéner.

La Ville a passé une convention avec l'EPFIF qui l'autorise à lui déléguer son droit de préemption. Il en est de même pour le territoire. Mais l'EPFIF travaillant au service de la commune et du territoire, il n'exercera pas ce droit de préemption sans accord de la commune ou du territoire. L'avantage de passer par cet organisme de portage foncier, c'est que cela nous permet d'acquérir des terrains et de les conserver en général pendant cinq ans, dans l'objectif d'une opération future, sans devoir sortir la trésorerie pour financer cette acquisition, puisque c'est l'EPFIF qui le fait pour le compte de la commune.

Voilà quelques éléments d'information.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons vote sur ces délégations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine

Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) et 5 votes contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard).

Je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

Nous sommes arrivés au terme de notre conseil municipal. Je souhaite vous informer que nous aurons une deuxième réunion du conseil municipal avant l'été. Elle aura lieu jeudi prochain, 9 juillet. Le dossier de ce conseil vous a été remis sur table tout à l'heure. C'est une réunion très importante qui risque d'être assez longue, puisqu'il s'agit d'organiser, de voter le règlement intérieur, de désigner les représentants du conseil municipal dans un certain nombre d'organismes qui permettent aussi d'assurer la transparence.

Je compte évidemment sur votre présence à toutes et à tous. Rendez-vous jeudi 9 juillet à 19 h 30.

Si vous me le permettez, en votre nom à tous, je remercie le public ici présent ainsi que le public qui s'est connecté sur le site Internet de la Ville. On me signale qu'il y a eu 250 connexions. C'est un début et nous allons continuer.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont suivi cette séance très particulière de notre conseil municipal. Rendez-vous le 9 juillet.

Je vous convie à un apéritif qui aura lieu dehors. Nous ferons une photo de groupe sur le parvis en respectant la distanciation sociale.

La séance du conseil municipal est levée à 21 h 20.